

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 062

**Séance ordinaire du 05 novembre 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 30 octobre 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur : M. SAMANNI-MESTRE

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 7 Absents : 3

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 26

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Marc RADIGALES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Charlotte CAORS à Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Serge LEBOURGEOIS à M. Christian TANTI – Mme Marie-Christine BONAVENT à Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – Mme Véronique BOURCET à M. Marc RADIGALES – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Patricia LAZZARO.

Absents : M. Mehdi MEDJATI – M. Michel DORLET – Mme Corinne PAUL.

Objet : Fixation des ouvertures dominicales pour les commerces de détail alimentaire et non alimentaire et ceux de la branche automobile – Année 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail, notamment son article L. 3132-26 ;

Vu la proposition du maire pour la fixation des dates d'ouverture dominicale pour les commerces de détail et de la branche automobile pour l'année 2026 ;

Vu le courriel du 24 septembre 2025 par lequel la commune sollicite l'avis des associations des professionnels et des commerçants de Cabriès-Calas sur la fixation de ces dates,

Vu l'avis unanime de la commission d'action économique locale en date du lundi 27 octobre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne** un avis favorable à la fixation des dates suivantes pour l'ouverture dominicale des commerces de détail alimentaire et non alimentaire et de la branche automobile au titre de l'année 2026 :
 - Dimanche 11 janvier 2026 ;
 - Dimanche 28 juin 2026 ;
 - Dimanche 6 décembre 2026 ;
 - Dimanche 13 décembre 2026 ;
 - Dimanche 20 décembre 2026.

Le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

